Décharge 1997: suivi. Rapport

2000/2113(DEC) - 16/01/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Lousewies van der LAAN (ELDR, NL) sur le suivi de la décharge 1997, le Parlement se rallie pleinement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Il reconnaît ainsi que la Commission a accompli des progrès dans cinq des huit domaines identifiés dans le rapport (clôture des comptes, gestion et contrôle institutionnels, bureaux d'assistance technique, gestion des politiques communautaires de partenariat et lutte contre la fraude et la corruption). La Commission doit cependant toujours améliorer sa politique du personnel et livrer une aide externe rapide et efficace, en particulier dans les Territoires Occupés par Isrël. Sur ces deux points, la plénière a insisté pour que la Commission: - fournisse au Parlement une explication écrite des raisons pour lesquelles elle ne fera pas droit à sa demande de créer une Chambre externe pour la discipline budgétaire; - organise mieux ses effectifs dans le domaine de l'aide extérieure afin d'éviter la vacuité de certains postes à haute responsabilité dans les délégations extérieures de l'Union. Le Parlement européen se réjouit par ailleurs de recevoir avant le 15 mars 2001 un rapport spécial de la Cour des Comptes sur la programmation par pays, la préparation des projets et le rôle des délégations dans la gestion des programmes d'aides extérieures de la Commission.